

Conditions générales de banque de Laser Cofinoga

Conditions révisables en vigueur au 1^{er} avril 2012

Laser Cofinoga - S.A. au capital de 100 000 000 € - SIREN 682 016 332 RCS Paris – N° ORIAS 07 023 103

Siège social 18 rue de Londres 75449 PARIS cedex 09 – Tél : 05 56 55 56 00

Les sociétés juridiques Soficarte et Médiatis sont regroupées sous la société Laser Cofinoga depuis le 3 octobre 2011. Le fonctionnement du compte reste inchangé.

Tous les coûts communiqués ci-dessous sont TTC.

CONDITIONS APPLICABLES AUX COMPTES CARTE ET AUX CARTES BANCAIRES ADOSSEES

Le compte carte est un crédit renouvelable annuellement. Le coût total du crédit dépend de la durée et du montant emprunté. Les mensualités incluent le remboursement du capital, des intérêts et des frais de l'assurance du compte si vous y avez souscrit.

CONDITIONS STANDARD DU COMPTE CARTE :

Montant du Crédit consenti inférieur ou égal à 3 000 €

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Jusqu'à 490 € d'encours : | Mensualité de 20 € |
| de 491 € à 1 524 € d'encours : | Mensualité de 4,10 % de l'encours |
| de 1 525 € à 3 000 € d'encours : | Mensualité de 4,10 % de l'encours |

Montant du Crédit consenti supérieur à 3 000 €

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Jusqu'à 650 € d'encours : | Mensualité de 20 € |
| de 651 € à 1 524 € d'encours : | Mensualité de 3,10 % de l'encours |
| de 1 525 € à 3 000 € d'encours : | Mensualité de 3,10 % de l'encours |
| de 3 001 € à 6 000 € d'encours : | Mensualité de 3 % de l'encours |
| A partir de 6 001 € d'encours : | Mensualité de 3 % de l'encours |

| Tranches d'encours | Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--------------------------------|--|---|
| Encours crédit jusqu'à 1 524 € | 18,694 % | 20,55 % |
| de 1 525 € à 3 000 € d'encours | 17,517 % | 19,14 % |
| de 3 001 € à 6 000 € d'encours | 15,823 % | 17,14 % |
| A partir de 6 001 € d'encours | 13,805 % | 14,80 % |

Tous les taux débiteurs et les TAEG indiqués dans ce barème sont révisables et hors assurance facultative.

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Taux d'usure en vigueur: | 1er avril 2012 |
| pour un solde < = 1 524€: | 20,56 % |
| pour un solde > 1 524€ et < = 3 000€: | 19,15 % |
| pour un solde > 3 000€ et < = 6 000€: | 17,15 % |
| et pour un solde > 6 000€: | 14,81 % |

SERVICES :

| | |
|---|---------------------------|
| Inscription au relevé électronique | gratuit |
| Inscription au relevé électronique (cartes Mr Bricolage et Visa U) | gratuit |
| Accès à la gestion du compte sur internet via système sécurisé | gratuit |
| Ouverture du compte | gratuit |
| Cotisation de la carte facultative Galeries Lafayette | 7 euros par an |
| Cotisation de la carte facultative Monoprix | 6 euros par an |
| Cotisation Carte RueDuCommerce comprenant les garanties en inclusion : Garantie Livraison Internet (4) et Garantie Achat (5) | 7 euros par an |
| Cotisation autres cartes Cofinoga (ancienne carte Nouvelles Galeries et Galeries Lafayette) | sans cotisation |
| Cotisation carte bancaire Mastercard facultative adossée au compte Carte Galeries Lafayette | 24 euros par an |
| Cotisation Carte de paiement Galeries Lafayette | 14 euros par an |
| Cotisation de la carte facultative Visa Galeries Lafayette à débit immédiat ou débit différé adossée au compte carte Galeries Lafayette | 14 euros par an |
| Cotisation de la carte facultative Visa Premier Galeries Lafayette adossée au compte carte Galeries Lafayette | 8 euros par mois |
| Cotisation carte bancaire Internationale Mastercard facultative adossée au compte carte Aviron Bayonnais comprenant les garanties en inclusion : Garantie Perte et Vol de la carte (6) et Remboursement du coût de l'abonnement en cas d'impossibilité de se rendre au stade du fait d'une incapacité (9) | 3,5 euros par mois (2) |
| Cotisation carte bancaire Internationale Mastercard facultative adossée au compte carte PSG comprenant les garanties en inclusion : Garantie Perte et Vol de la carte (6) et Remboursement du coût de l'abonnement en cas d'impossibilité de se rendre au stade du fait d'une incapacité (9) | 40 euros par an (2) |
| Cotisation carte bancaire Mastercard facultative adossée au compte Carte Speedy comprenant les garanties en inclusion : Garantie Meilleur prix (3) et Garantie Livraison Internet (4) | 6 euros par trimestre (1) |

| | |
|---|--|
| Carte Cofinoga Plus facultative | 6,25 euros par mois (2) |
| Carte Lafayette Prestige facultative | 7 euros/mois (2) |
| Cotisation cartes privées | sans cotisation |
| Cotisation carte bancaire Visa facultative adossée au compte Carte M. Bricolage comprenant les garanties en inclusion : Garantie Achat (5) et Garantie Perte et Vol de la carte (6) | 6 euros par trimestre |
| Cotisation carte bancaire Visa facultative adossées au compte Carte Ford comprenant les garanties en inclusion : Garantie Meilleur prix (3) et Garantie Livraison Internet (4) | 6 euros par trimestre |
| Cotisation carte bancaire Visa facultative adossées au compte Carte U comprenant les garanties en inclusion : Garantie Achat (5), Garantie Perte et Vol de la carte (6) et Prolongation de la garantie constructeur (7) | sans cotisation la 1 ^{ère} année puis 12 euros annuels |
| Envoi d'une copie du contrat de crédit | 10 euros |
| Facturation retraits dans les DAB de la Banque Postale, Caisse d'Épargne et BNPP | gratuit |
| Pour les transactions achats ou retraits pour les CB MasterCard en zone Euro | gratuit |
| Cartes VISA : pour les transactions achats ou retraits en zone Euro | gratuit |
| Cartes VISA : pour les transactions cash (retrait à un guichet bancaire) en zone Euro | 0,45 % du montant de la transaction + 3,81 euros par transaction |
| Cartes VISA : pour les transactions achats ou cash (retrait à un guichet bancaire) hors zone Euro | 1,9 % du montant de la transaction |
| Cartes VISA : pour les transactions retraits hors zone Euro | 2,74 euros par transaction |
| Cartes MasterCard : pour les transactions achats ou retraits en zone Euro | gratuit |
| Cartes MasterCard : pour les transactions cash (retrait à un guichet bancaire) en zone Euro | 0,45 % du montant de la transaction + 3,81 euros par transaction |
| Cartes MasterCard : pour les transactions achats, retraits ou cash (retrait à un guichet bancaire) hors zone Euro | 1,9 % du montant de la transaction |
| Envoi d'un duplicata papier du relevé de compte | 10 euros |
| Réédition du code secret à la demande du client | 10 euros |
| Réédition du code secret à l'initiative du prêteur | gratuit |
| Mise en opposition de la carte pour perte ou vol | gratuit |
| Refabrication de carte privée avant échéance | 12 euros |
| Refabrication de carte bancaire avant échéance | 15 euros |
| Modification de coordonnées bancaires | 3 euros |
| Assurance Perte et Vol des cartes Standard et Galerie Lafayette | en inclusion de l'assurance facultative (voir tarifs ci-après) |

SERVICE SMS avec la carte COFINOGA

1- Je suis informé **PAR SMS DU PRELEVEMENT PREVU.**

2- Je choisis de régler mes achats du mois :

EN 3 FOIS (frais de 1.5 € à maximum 11.5 €)

OU PAR MENSUALITES MINIMUM.

Sans action de votre part, le paiement de vos achats s'effectue au comptant.

Le coût du crédit est indiqué sur le relevé que je reçois tous les mois (barèmes des taux).



Ex. d'un SMS envoyé :

Cofinoga : prélèvement prévu 439,13 € le 08/04

Étalez vos achats du mois ?

- en 3X payant : 1^{ère} mensu : 146,38 € = répondez 1
 - ou mensu mini 30 € = répondez 2
- avant le 01/04

Si je ne veux plus recevoir ce SMS, je réponds STOP



Gratuit

COÛT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE (% mensuel calculé sur le solde restant dû) :

Compte carte Standard Cofinoga et Soficarte :

Garanties proposées suivant l'âge du client : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de moins de 65 ans : Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Achats, Perte et Vol de la carte et Vol d'Espèces.

Emprunteur de 65 ans à 74 ans : Garanties Décès, Achats, Perte et Vol de la carte, Vol d'Espèces et Assistance Informations Juridiques, Vie Pratique et Médicale (1).

Emprunteur de 75 ans à 84 ans : Garanties Décès Accidentel, Hospitalisation suite à Agression, Achats, Perte et Vol de la carte, Vol d'Espèces et Assistance Informations Juridiques, Vie Pratique et Médicale.

Carte Galeries Lafayette :

Coût de l'assurance facultative : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur + 3 euros annuels.

Garanties proposées suivant l'âge du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Achats, Perte et Vol de la carte et Vol d'Espèces et Assistance Téléphonique d'Aide à la Recherche d'Emploi (2).

Emprunteur de 65 ans à 74 ans : Garanties Décès, Achats, Perte et Vol de la carte, Vol d'Espèces et Assistance Informations Juridiques, Vie Pratique et Médicale.

Emprunteur de 75 ans à 84 ans : Garanties Décès Accidentel, Hospitalisation suite à Agression, Achats, Perte et Vol de la carte, Vol d'Espèces et Assistance Informations Juridiques, Vie Pratique et Médicale.

Garanties en inclusion de la carte facultative Visa Galeries Lafayette à débit immédiat ou débit différé adossée au compte carte Galeries Lafayette : Protection Juridique

Garanties en Inclusion de la carte facultative Visa Premier Galeries Lafayette adossée au compte carte Galeries Lafayette : Protection Juridique, Garantie Utilisations frauduleuses, Sac à main et Maroquinerie, et Coup dur.

Carte « RueDuCommerce » :

Garanties proposées suivant l'âge du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Perte et Vol de la carte

Coût de l'assurance facultative : 0,50% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garanties Décès, Perte et Vol de la carte.

Coût de l'assurance facultative : 0,65% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Carte « Aviron Bayonnais » :

Garanties proposées suivant l'âge et la profession du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garantie Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Perte d'Emploi.

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, et Perte d'Emploi : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie : 0,45% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garantie Décès.

Coût de l'assurance facultative : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Garanties en Inclusion de la carte Aviron Bayonnais : Garanties Incapacité et Perte et vol de la carte de la carte d'abonnement

Carte FORD :

Garanties proposées suivant l'âge du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garantie Décès, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule: 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Emprunteur de 75 ans à 84 ans : Garanties Décès Accidentel et Hospitalisation suite à Agression, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Carte GVF :

Garanties proposées suivant l'âge du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule : 0,50% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garantie Décès, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule: 0,50% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Emprunteur de 75 ans à 84 ans : Garanties Décès Accidentel et Hospitalisation suite à Agression, Garanties Achats et Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule : 0,50% mensuel calculé sur le solde débiteur

Carte CB Visa U :

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie (Emprunteur de moins de 65 ans) : 0,55% mensuel du solde débiteur.

Garantie Décès (Emprunteur de 65 ans à moins de 75 ans) : 0,70% mensuel calculé sur le solde débiteur.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Carte PSG

Garanties proposées suivant l'âge et la profession du client du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garantie Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Perte d'Emploi.

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, et Perte d'Emploi : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie : 0,45% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garantie Décès.

Coût de l'assurance facultative : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Garanties en Inclusion de la carte PSG : Garanties Incapacité et Perte et vol de la carte de la carte d'abonnement

Carte Mr Bricolage

Garanties proposées suivant l'âge et la profession du client du client :

Emprunteur de moins de 65 ans : Garantie Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, Perte d'Emploi.

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, et Perte d'Emploi : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie : 0,45% mensuel calculé sur le solde débiteur

Emprunteur de 65 ans à 74 ans inclus : Garantie Décès.

Coût de l'assurance facultative : 0,60% mensuel calculé sur le solde débiteur

Garanties en Inclusion de la carte Mr Bricolage : Garanties Achats, et Perte et vol de la carte

COÛT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE (Montant Forfaitaire annuel) :

Carte de Paiement Galeries Lafayette :

Garanties proposées :

Garantie Achats + Perte et Vol de la carte : Coût du pack 3€par carte et par an

Garantie Achats : Coût de la garantie : 1,50€par carte et par an

Garantie Perte et vol de la Carte : Coût de la garantie : 1,50€par carte et par an

Les taux de cotisation assurance sont révisables.

Contrats d'assurance groupe souscrits auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 688 507 760 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

La garantie Perte et Vol des Clés et Papiers du Véhicule (Cartes GVF et Groupe FORD) est assurée auprès de la DAS 34, Place de la République – 72045 Le Mans Cedex 2.

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9.

(1) Les Garanties Assistance Information Juridique, Vie Pratique et Médicale et (2) Assistance Téléphonique d'Aide à la Recherche d'Emploi sont assurées auprès de la SAIM - 34, place de la République - 72000 Le Mans.

(3) Remboursement de la différence si le même article est trouvé à un prix inférieur de 30€minimum dans les 30 jours suivant l'achat hors achats internet. Garantie limitée à 1 500€par an et par carte.

(4) Remboursement des achats si non livraison après avoir pris contact avec le service assurance livraison N° 01.30.09.97.91 dans les 30 jours suivant la facturation de l'achat et pour les achats non-conformes dans les 7 jours qui suivent la réception de l'achat. Garantie limitée à 500€par an et par carte.

(5) Remboursement - en cas de vol ou de dommage accidentel – du prix d'achat du bien (ou frais de réparation) dans la mesure où le vol ou le dommage accidentel survient dans les 30 jours à compter de la date d'achat ou de livraison du bien. Achat minimum de 50€

(6) Remboursement des pertes pécuniaires laissées à la charge de l'assuré en cas d'opérations de retrait d'espèces ou d'achats effectués frauduleusement par un tiers à l'aide de la carte assurée perdue ou volée pendant la durée d'adhésion.

(7) Un an de garantie supplémentaire dans la limite d'une durée totale de garantie (garantie constructeur + prolongation de garantie) de 36 mois sous réserve des exclusions.

(8) Des juristes délivrent une information juridique et pratique et orientent sur les démarches à entreprendre.

(9) Remboursement de la perte pécuniaire consécutive à la perte ou au vol de la Carte d'Abonnement (limité à 10 €par sinistre et à un sinistre par an par abonné) et le coût de l'Abonnement afférent à la période pendant laquelle l'Assuré ne peut l'utiliser du fait d'une Incapacité (limité au versement de 6 indemnités mensuelles et à 450 €(Carte Aviron Bayonnais) ou 240€(Carte PSG) par an par abonné).

Les garanties Meilleur Prix (3), garanties Achats (5), Garantie Perte et Vol de la carte (6) et Remboursement du coût de l'abonnement en cas d'impossibilité de se rendre au stade du fait d'une incapacité (9) sont assurées par Cardif Assurances Risques Divers SA au capital de 14 784 000 €- 308 896 547 RCS Paris – dont le siège social est au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

Les garanties Meilleur Prix (3) et Garantie Perte et Vol de la carte (6) sont assurées par Cardif Assurances Risques Divers SA au capital de 14 784 000 €- 308 896 547 RCS Paris – dont le siège social est au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

La garantie Assurance Livraison sur Internet (4) est co-assurée par Cardif Assurances Risques Divers - SA au capital de 14 784 000 € - 308 896 547 RCS Paris – dont le siège social est au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris et Juridica (SA au capital de 8 377 134 €- RCS Versailles 572 079 150 – 1, place Victorien Sardou – 78160 Marly Le Roi).

Les garanties Assurance Livraison sur Internet (4) et Assistance Juridique Web (8) sont assurées auprès de Juridica (SA au capital de 8 377 134 €- RCS Versailles 572 079 150 – 1, place Victorien Sardou – 78160 Marly Le Roi).

Les garanties Achats (5), Perte et Vol de la Carte (6) et Prolongation de la Garantie Constructeur (7), sont assurées par CARDIF- Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1 Bd Haussmann, 75009 Paris.

La protection Juridique adossée aux cartes facultatives Visa Galeries Lafayette à débit immédiat ou débit différé et Visa Premier Galeries Lafayette est assurée par JURIDICA - 1 place Victorien Sardou 78160 Marly Le Roi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles, sous le numéro 572 079 150.

Les garanties Utilisations frauduleuses, Sac à main et Maroquinerie, et Coup dur adossées aux cartes facultatives Visa Premier Galeries Lafayette son assurées par Chartis Europe SA à directoire et conseil de surveillance – Capital social de 47 626 240 € Tour Chartis – Paris la Défense – 34 Place des Corolles – 92400 Courbevoie

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9.

CONDITIONS APPLICABLES AUX CREDITS 3 FOIS CB

La solution 3X CB est une facilité de paiement hors cadre de la réglementation LCC sur une durée ne dépassant pas 90 jours.

Cette solution est uniquement présente pour les achats réalisés sur Internet et sur les marchands qui la proposent.

Les e-marchands qui proposent cette solution sont Delamaison, Tati, Brandalley, Annasand, Menlook (courant janvier 2012).

Le montant du crédit consenti va de 75 € à 3 000 € selon les Partenaires.

Cette solution consiste en un paiement en 3 fois par carte bancaire : le client paie un acompte de 1/3 de l'achat par CB (+ frais) suivi de 2 mensualités de 1/3 chacune, prélevées sur sa carte bancaire en moins de 90 jours.

La solution est réservée aux porteurs de Cartes Bancaires Visa et Mastercard.

L'acceptation est simple et immédiate en ligne suite à l'autorisation CB ; un contrat de crédit court simplifié et accepté par un double clic en ligne par le client. Il n'y a pas de justificatif à fournir.

Les frais de dossier client sont au maximum de 1,5% du montant TTC de l'achat réalisé. Ils peuvent être présentés sous la forme de coût en Euros ronds par tranches de montants d'achats.

Le Partenaire peut prendre en charge les frais de dossier client.

Aucune assurance du crédit ou de l'achat n'est proposée au travers de cette solution de paiement.

CONDITIONS APPLICABLES AUX FINANCEMENTS P4F

La solution P4F est une facilité de paiement hors cadre de la réglementation LCC sur une durée ne dépassant pas 90 jours.

Cette solution est uniquement présente pour les achats réalisés en magasin. L'enseigne qui propose cette solution est PHOX.

Cette solution consiste en un financement en 3 fois après un règlement comptant par carte bancaire auprès du magasin : le client paie un acompte de 26 % de l'achat par CB suivi de 3 mensualités de 25 % chacune, prélevées sur son compte bancaire en moins de 90 jours. La solution est réservée aux porteurs de Cartes Bancaires Visa et Mastercard.

Le montant de l'achat réglé via la solution P4F va de 120 € à 2 100 €

L'acceptation est simple et immédiate en ligne suite à l'autorisation CB ; un contrat de financement est complété puis signé par le client pour formaliser ce mode de règlement. Le client doit fournir comme justificatifs : une pièce d'identité (photocopie) et un RIB ; le ticket CB et le ticket de caisse sont également joints au contrat pour archivage par le prêteur.

Les frais de dossier client sont de 1% du montant TTC de l'achat réalisé. Le TAEG est de 8,40 %.

Aucune assurance n'est proposée au travers de cette solution de paiement.

CONDITIONS APPLICABLES AUX CREDITS RENOUEVABLES ET AUX CARTES BANCAIRES ADOSSEES

Il s'agit d'un crédit renouvelable annuellement. Le coût total du crédit dépend de la durée et du montant emprunté. Les mensualités incluent le remboursement du capital, des intérêts et des frais de l'assurance du compte si vous y avez souscrit.

CONDITIONS STANDARD DU CREDIT RENOUEVABLE

| Tranches d'encours | | Mensualité | TAEG | Taux débiteur |
|--------------------|--------|------------|--------|---------------|
| 0 | 500 | 22 € | 17,14% | 15,82% |
| 500 | 3 000 | 4,35% | 17,14% | 15,82% |
| 3 000 | 6 000 | 3,14% | 17,14% | 15,82% |
| 6 000 | 10 000 | 3,00% | 14,80% | 13,80% |
| 10 000 | 21 500 | 3,00% | 14,80% | 13,80% |

| | |
|--|----------------|
| Taux d'usure en vigueur: | 1er avril 2012 |
| pour un solde <= 1 524€: | 20.56 % |
| pour un solde > 1 524 € et <= 3 000 € | 19.15 % |
| pour un solde > 3 000 € et <= 6 000 €: | 17.15 % |
| et pour un solde > 6 000 €: | 14.81 % |

Les taux débiteurs et les TAEG sont révisables.

SERVICES :

| | |
|---|---|
| Inscription au relevé électronique | gratuit |
| Accès à la gestion du compte sur internet via système sécurisé | gratuit |
| Ouverture du compte | gratuit |
| Cotisation carte bancaire Mastercard ou Visa facultative | 24 euros par an |
| Cotisation carte bancaire Mastercard Gold facultative | 84 euros par an |
| Envoi d'une copie du contrat de crédit | gratuit |
| Envoi d'un duplicata papier du relevé de compte | gratuit |
| Réédition du code secret à la demande du client | gratuit |
| Réédition du code secret à l'initiative du prêteur | gratuit |
| Refabrication de carte bancaire avant échéance | gratuit |
| Modification de coordonnées bancaires | gratuit |
| Mise en opposition de la carte pour perte ou vol | gratuit |
| Cartes VISA : pour les transactions achats ou retraits en zone Euro | gratuit |
| Cartes VISA : pour les transactions cash (retrait à un guichet bancaire) en zone Euro | 0,45% du montant de la transaction + 3,81 euros par transaction |
| Cartes VISA : pour les transactions achats ou cash (retrait à un guichet bancaire) hors zone Euro | 1,9% du montant de la transaction |
| Cartes VISA : pour les transactions retraits hors zone Euro | 2,74 euros par transaction |
| Cartes MasterCard : pour les transactions achats ou retraits en zone Euro | gratuit |
| Cartes MasterCard : pour les transactions cash (retrait à un guichet bancaire) en zone Euro | 0,45% du montant de la transaction + 3,81 euros par transaction |
| Cartes MasterCard : pour les transactions achats, retraits ou cash (retrait à un guichet bancaire) hors zone Euro | 1,9% du montant de la transaction |

COUT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE:

(% mensuel calculé sur le solde restant dû suivant les garanties souscrites)

Emprunteur âgé de moins de 65 ans

- Garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie : 0,10% par mois du solde débiteur du compte.
- Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie : 0,35% par mois du solde débiteur du compte
- Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, et Perte d'Emploi : 0,60% par mois du solde débiteur du compte

Emprunteur âgé de 65 ans à 74 ans

- Garantie Décès : 0,65%.

Les taux de cotisation sont révisables.

Contrats d'assurance groupe souscrits auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 688 507 760 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remboursement anticipé : "Vous pouvez toujours, à tout moment à votre initiative, rembourser par anticipation en partie ou en totalité le crédit que vous avez utilisé sans aucune indemnité ni pénalité à ce titre".

Incident de paiement caractérisé / Indemnité en cas de défaillance : "En cas de défaillance de votre part dans les remboursements, le Prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du crédit.

En outre, le Prêteur pourra vous demander une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de la défaillance.

Si le Prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8 % desdites échéances. Cependant, dans le cas où le Prêteur accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4% des échéances reportées.

Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Aucune indemnité ni aucun frais autres que ceux mentionnés ci-dessus en cas de défaillance ne peuvent vous être réclamés par le Prêteur, à l'exception cependant des frais taxables occasionnés par cette défaillance, à l'exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement."

**CONDITIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE REGROUPEMENT DE CREDITS ASSUJETTIS A LA
REGLEMENTATION DU CREDIT A LA CONSOMMATION**

Montant : de 10 000 € à 800 000 € - Durée de 12 à 300 mois
TAEG fixe hors assurance facultative de : 8.90 % à : 9.30%
Taux débiteur fixe hors assurance facultative de : 0.01% à 8.99%

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Taux d'usure en vigueur: | 1 ^{ER} avril 2012 |
| Encours > 6 000 €: | 10.93 % |

Frais accessoires :

Frais de dossier selon le montant emprunté :

Forfait minimum : 0 €
Forfait maximum : 1000 €

Une prise d'hypothèque pourra être nécessaire à partir de 30 000 €

Frais d'hypothèque de 1 260 € à 6 015 €

COUT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE :

(% mensuel calculé sur le capital emprunté suivant les garanties souscrites)

- Garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgés de moins de 60 ans): 0,12 % (1).
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale et Interruption de Travail pour Accident et Maladie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans): 0,14 % (1).
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie et Perte d'Emploi (Emprunteur et /ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans; moins de 55 ans pour la Perte d'Emploi): 0,18 % (1).
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de 60 ans à 69 ans): 0,18 % (1)
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur de moins de 51 ans): 0,18 % (2)

COUT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE sur le Crédit à la Consommation Médiatis :

(% mensuel calculé sur le capital emprunté suivant les garanties souscrites)

- Garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgés de moins de 60 ans): 0,08 % (1).
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale et Interruption de Travail pour Accident et Maladie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans): 0,095 % (1).
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie et Perte d'Emploi (Emprunteur et /ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans; moins de 55 ans pour la Perte d'Emploi): 0,15 % (1).
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de 60 ans à 69 ans): 0,16 % (1)
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur de moins de 51 ans): 0,18 % (2)

Les taux de cotisation sont révisables.

ASSURANCE INDIVIDUELLE SUPERNOVATERM CREDIT : Coût de l'assurance calculé sur devis suivant l'âge et l'état de santé de l'assuré, le montant, la durée et le taux du prêt. Contrat individuel souscrit auprès de METLIFE, SA de droit français, au capital de 45 734 705 €, immatriculée au R.C.S. Nanterre sous le numéro B 722 092 368 et domiciliée : 34 place des Corolles, 92400 COURBEVOIE

(1) Contrats d'assurance groupe souscrits auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 688 507 760 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

(2) Convention AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé. Possibilité d'adhérer à la garantie Décès seul sous certaines conditions (être âgé de moins de 51 ans, emprunter 17 000,00 euros maximum sur une durée maximale de 48 mois). Coût de l'assurance : 0,18% mensuel du capital emprunté. Le taux de cotisation est révisable. Contrat d'assurance groupe souscrit auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 669 754 976 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

SERVICES :

| |
|--------------------------------------|
| Réédition du tableau d'amortissement |
|--------------------------------------|

| |
|---------|
| gratuit |
|---------|

Remboursement anticipé :

Possibilité de demander une indemnité de remboursement anticipée si le crédit est > 10 000 €:

"En cas de remboursement anticipé total ou partiel du crédit à votre initiative, le paiement d'une indemnité sera exigé par le Prêteur dès lors que le montant du remboursement anticipé sera supérieur à 10.000 € au cours d'une période de 12 mois.

Le montant de cette indemnité sera :

- de 0,5 % du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit serait inférieur ou égal à 12 mois
- de 1 % dans le cas où ce délai serait supérieur à 12 mois.

Dans tous les cas, le montant de cette indemnité de remboursement anticipé sera plafonné au montant des intérêts que vous auriez payé au Prêteur entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit.

Aucune indemnité de remboursement anticipé ne vous sera réclamée par le Prêteur si le remboursement anticipé a été effectué en exécution d'un contrat d'assurance destiné à garantir le remboursement du crédit ou en cas d'exercice du droit de rétractation dans le cadre d'une exécution anticipée du Contrat de Crédit."

Incident de paiement caractérisé / Indemnité en cas de défaillance : "En cas de défaillance de votre part dans les remboursements, le Prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du crédit.

En outre, le Prêteur pourra vous demander une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de la défaillance.

Si le Prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8 % des dites échéances. Cependant, dans le cas où le Prêteur accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4% des échéances reportées.

Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Aucune indemnité ni aucun frais autres que ceux mentionnés ci-dessus en cas de défaillance ne peuvent vous être réclamés par le Prêteur, à l'exception cependant des frais taxables occasionnés par cette défaillance, à l'exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement."

CONDITIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE PRETS PERSONNELS

Tous les taux débiteurs et TAEG sont fixes.

Prêt Auto/ Moto : Montant de 5 000 € à 50 000 € - Durée de 12 à 72 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 3.735 % | Mini : 3.80 % |
| Maxi : 9.477 % | Maxi : 9.90 % |

Frais de dossiers : 0 €

Prêt Travaux/ Décoration : Montant de 5 000 € à 75 000 € (financement de travaux de réparation, d'amélioration ou d'entretien d'un immeuble à usage d'habitation hors acquisition et/ou construction) - Durée de 12 à 96 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 3.735 % | Mini : 3.80 % |
| Maxi : 9.477 % | Maxi : 9.90 % |

Frais de dossier : 0 €

Prêt Autres projets : Montant de 500 € à 21 500 € - Durée de 12 à 60 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 3.735 % | Mini : 3.80 % |
| Maxi : 18.836 % | Maxi : 20.55 % |

Frais de dossier : 0 €

Gamme Prêts Personnel Réflexis Allianz Banque :

Prêt Auto : Montant de 4 000 € à 75 000 € - Durée de 12 à 84 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 2,911 % | Mini : 2,95 % |
| Maxi : 6.753% | Maxi : 7.3 % |

Frais de dossiers : 0 €

Prêt Travaux/ Décoration : Montant de 4 000 € à 75 000 € (financement de travaux de réparation, d'amélioration ou d'entretien d'un immeuble à usage d'habitation hors acquisition et/ou construction) - Durée de 12 à 96 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 2,911 % | Mini : 2,95 % |
| Maxi : 7.126 % | Maxi : 7.7 % |

Frais de dossier : 0 €

Prêt Equipement Général Maison : Montant de 4 000 € à 23 000 € - Durée de 12 à 60 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 2,911 % | Mini : 2,95 % |
| Maxi : 7.266 % | Maxi : 7.85 % |

Frais de dossier : 0 €

Prêt Autres projets : Montant de 1 000 € à 21 500 € - Durée de 12 à 60 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 2,911 % | Mini : 2,95 % |
| Maxi : 18.836 % | Maxi : 20.55 % |

Frais de dossier : 0 €

| | |
|--|----------------------------|
| Taux d'usure en vigueur: | 1 ^{er} avril 2012 |
| pour un solde =< 1 524 €: | 20.56 % |
| pour un solde > 1 524 € et =< 3 000 € | 15.27 % |
| pour un solde > 3 000 € et =< 6 000 €: | 13.27 % |
| et pour un solde > 6 000 €: | 10,93 % |

COÛT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE :
(% mensuel calculé sur le capital emprunté suivant les garanties souscrites)

- Garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgés de moins de 60 ans): 0,06 % (1)
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale et Interruption de Travail pour Accident et Maladie (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans) : 0,083 % (1).
- Garanties Décès, Invalidité Permanente Totale, Interruption de Travail pour Accident ou Maladie et Perte d'Emploi (Emprunteur et /ou Co-Emprunteur âgé de moins de 60 ans; moins de 55 ans pour la Perte d'Emploi) : 0,15 % (1).
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur âgé de 60 ans à 69 ans) : 0,16 % (1)
- Garantie Décès (Emprunteur et/ou Co-Emprunteur de moins de 51 ans) : 0,18 % (2)

Les taux de cotisation sont révisables.

(1) Contrats d'assurance groupe souscrits auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 688 507 760 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

(2) Convention AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé. Possibilité d'adhérer à la garantie Décès seul sous certaines conditions (être âgé de moins de 51 ans, emprunter 17 000,00 euros maximum sur une durée maximale de 48 mois). Coût de l'assurance : 0,18% mensuel sur le capital emprunté. Le taux de cotisation est révisable. Contrat d'assurance groupe souscrit auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 669 754 976 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

SERVICES :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Réédition du tableau d'amortissement | gratuit |
|--------------------------------------|---------|

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remboursement anticipé :

Possibilité de demander une indemnité de remboursement anticipée si le crédit est > 10 000 €:

"En cas de remboursement anticipé total ou partiel du crédit à votre initiative, le paiement d'une indemnité sera exigé par le Prêteur dès lors que le montant du remboursement anticipé sera supérieur à 10.000 € au cours d'une période de 12 mois.

Le montant de cette indemnité sera :

- de 0,5 % du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit serait inférieur ou égal à 12 mois
- de 1 % dans le cas où ce délai serait supérieur à 12 mois.

Dans tous les cas, le montant de cette indemnité de remboursement anticipé sera plafonné au montant des intérêts que vous auriez payé au Prêteur entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit.

Aucune indemnité de remboursement anticipé ne vous sera réclamée par le Prêteur si le remboursement anticipé a été effectué en exécution d'un contrat d'assurance destiné à garantir le remboursement du crédit ou en cas d'exercice du droit de rétractation dans le cadre d'une exécution anticipée du Contrat de Crédit."

Incident de paiement caractérisé / Indemnité en cas de défaillance : "En cas de défaillance de votre part dans les remboursements, le Prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du crédit.

En outre, le Prêteur pourra vous demander une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de la défaillance.

Si le Prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8 % des dites échéances. Cependant, dans le cas où le Prêteur accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4% des échéances reportées.

Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Aucune indemnité ni aucun frais autres que ceux mentionnés ci-dessus en cas de défaillance ne peuvent vous être réclamés par le Prêteur, à l'exception cependant des frais taxables occasionnés par cette défaillance, à l'exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement."

**CONDITIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE CREDIT AFFECTE (CCL)
EFFECTUEES SUR LES POINTS DE VENTE**

CREDIT AFFECTE SANS FRAIS DE DOSSIER

CCL Cofinoga et Soficarte :

Crédit affecté pour un financement de 100 € à 21 500 € sur une durée de 3 à 108 mois pour Cofinoga et 3 à 120 mois pour Soficarte

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini Cofinoga : 0,94 % | Mini Cofinoga : 0,95 % |
| Mini Soficarte : 3,44 % | Mini Soficarte : 3,45 % |
| Maxi Cofinoga et Soficarte : 14,85 % | Maxi Cofinoga et Soficarte : |

CCL Sygma Banque

Crédit affecté pour un financement de 230 € à 60 000 € sur une durée de 3 à 180 mois

| Taux débiteur applicables par tranches d'encours | TAEG applicables par tranches d'encours |
|--|---|
| Mini : 2,88 % | Mini : 2,92 % |
| Maxi : 13,09 % | Maxi : 13,90 % |

Les taux débiteurs et TAEG sont fixes

| | |
|--|----------------|
| Taux d'usure en vigueur: | 1er avril 2012 |
| pour un solde <= 1 524 €: | 20,55 % |
| pour un solde > 1 524 € et <= 3 000 €: | 19,15 % |
| pour un solde > 3 000 € et <= 6 000 €: | 17,15 % |
| et pour un solde > 6 000 €: | 14,81 % |

COÛT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE :

(% mensuel calculé sur le capital emprunté suivant les garanties souscrites)

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail (Emprunteur de moins de 65 ans): 0,108% (1).

Garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail et Perte d'Emploi (Emprunteur de moins de 65 ans): 0,216 % (1).

Garantie Décès (Emprunteur de moins de 51 ans): 0,10 % (2).

Les taux de cotisation sont révisables.

(1) Contrats d'assurance groupe souscrits auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 688 507 760 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris.

Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

(2) Convention AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé. Possibilité d'adhérer à la garantie Décès seul sous certaines conditions (être âgé de moins de 51 ans, emprunter 17 000,00 euros maximum sur une durée maximale de 48 mois).

Coût de l'assurance : 0,10% mensuel du capital emprunté.

Le taux de cotisation est révisable.

Contrat d'assurance groupe souscrit auprès des Assureurs Cardif Assurance Vie, S.A. au capital de 669 754 976 euros, 732 028 154 R.C.S. Paris et CARDIF-Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 14 784 000 euros, 308 896 547 R.C.S. Paris dont le siège social est au 1, bd Haussmann 75009 Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

SERVICES :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Réédition du tableau d'amortissement | gratuit |
|--------------------------------------|---------|

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remboursement anticipé :

Possibilité de demander une indemnité de remboursement anticipée si le crédit est > 10 000 €:

"En cas de remboursement anticipé total ou partiel du crédit à votre initiative, le paiement d'une indemnité sera exigé par le Prêteur dès lors que le montant du remboursement anticipé sera supérieur à 10.000 € au cours d'une période de 12 mois.

Le montant de cette indemnité sera :

- de 0,5 % du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit serait inférieur ou égal à 12 mois
- de 1 % dans le cas où ce délai serait supérieur à 12 mois.

Dans tous les cas, le montant de cette indemnité de remboursement anticipé sera plafonné au montant des intérêts que vous auriez payé au Prêteur entre la date du remboursement anticipé et la date de fin de votre Contrat de Crédit.

Aucune indemnité de remboursement anticipé ne vous sera réclamée par le Prêteur si le remboursement anticipé a été effectué en exécution d'un contrat d'assurance destiné à garantir le remboursement du crédit ou en cas d'exercice du droit de rétractation dans le cadre d'une exécution anticipée du Contrat de Crédit."

Incident de paiement caractérisé / Indemnité en cas de défaillance : "En cas de défaillance de votre part dans les remboursements, le Prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du crédit.

En outre, le Prêteur pourra vous demander une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de la défaillance.

Si le Prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8 % des dites échéances. Cependant, dans le cas où le Prêteur accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4% des échéances reportées.

Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Aucune indemnité ni aucun frais autres que ceux mentionnés ci-dessus en cas de défaillance ne peuvent vous être réclamés par le Prêteur, à l'exception cependant des frais taxables occasionnés par cette défaillance, à l'exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement."

- * * * * * -

INFORMATIONS GENERALES

Recommandation de l'ACP du 15/12/2011 relative au traitement des réclamations des clients

Mention sur le traitement des réclamations (en cas de litige crédit) :

En cas d'interrogation de votre part, si les réponses qui vous sont données par votre interlocuteur habituel du Prêteur ne vous satisfont pas, vous pouvez adresser votre réclamation au Service Consommateurs à l'adresse suivante : LIBRE REPONSE 16004 – 33912 Bordeaux cedex 9.

Si un accord n'est pas trouvé, vous avez la faculté de vous adresser sans frais par courrier au Médiateur de l'Association française des Sociétés Financières, indépendamment dans le cadre de sa compétence, au : 24 Avenue de la Grande Armée – 75854 Paris Cedex 17, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

La saisine du Médiateur devra se faire par écrit et en français. Elle n'est pas possible si une procédure judiciaire est en cours ou si le différend porte sur les conditions d'un réaménagement ou d'un rééchelonnement. La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard du Prêteur pour la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Mention sur le traitement des réclamations (en cas de litige assurance) :

Toute réclamation concernant l'assureur ou le contrat d'assurance peut être exercée auprès de l'assureur. Si les réponses qui vous sont données par votre interlocuteur habituel ne vous satisfont pas, vous pouvez adresser votre réclamation au Service Consommateurs à l'adresse suivante : LIBRE REPONSE 16004 – 33912 Bordeaux cedex 9.

En cas de désaccord sur la réponse donnée et si toutes les voies de recours interne ont été épuisées, vous pouvez solliciter l'avis du Médiateur désigné par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (F.F.S.A.) : BP 290 - 75425 PARIS CEDEX 09.

Télécopie : 01 45 23 27 15 / Site Internet : www.ffsa.fr - personne indépendante de l'assureur. Les conditions d'accès à ce Médiateur sont disponibles sur simple demande à l'adresse des bureaux de l'assureur.